

MAITRE D'OUVRAGE



Commune de LUZARCHES
Place de la Mairie
95270 Luzarches

**Requalification de la Place de la République
dans la commune de Luzarches (95)**

ANNEXE A LA D.P.G.F

Lot n°1 : VRD

MAÎTRISE D'ŒUVRE
ETUDIS AMÉNAGEMENT



GENERALITES

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Moyennant ces prix, l'Entrepreneur assurera la parfaite exécution des travaux, conformément aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) et des normes en vigueur à la date de la notification, complétées par celles du cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et du présent bordereau.

Les prix s'entendent hors taxes.

Ils tiennent compte notamment :

- des phasages de travaux,
- des modifications des pistes et accès aux différents points du chantier en fonction de l'avancement des travaux,
- de la reconnaissance et de la conservation des réseaux en place,
- des emprises mises à disposition,
- des constructions d'ouvrages qui imposent des interventions fractionnées et des précautions dans leur réalisation,
- des interruptions liées à la levée des points d'arrêt et à l'exécution des contrôles,
- des interruptions liées aux conditions climatiques.

Les prix intègrent :

- le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- tous frais et sujétions liés éventuellement aux mauvais résultats des contrôles directement faits par l'Entreprise ou les organismes extérieurs qu'elle aura mandatés (contrôle interne et externe) et/ou des contrôles extérieurs du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Œuvre,
- les levés topographiques et des relevés nécessaires à chaque étape d'exécution,
- les prestations de la part du contrôle intérieur réalisé par l'Entreprise,
- les prestations de reconnaissances géotechniques complémentaires éventuelles.

Les prix de mise en décharge comprennent toutes les dépenses de transports quels que soient la distance, les frais et droits de décharge.

ARTICLE 2. FOURNITURE DE MATÉRIAUX ET MATÉRIELS

Les prix tiennent compte de toutes les fournitures de matériaux et matériels y compris leur garantie fabricant.

Les prix de fourniture de matériels tiennent compte notamment de :

- l'achat du produit,
- l'emballage adapté à la nature, la dimension, la qualité des matériels, le moyen de transport choisi,
- le conditionnement,
- le chargement,
- le transport,
- le déchargement,
- l'ensemble des manutentions pour l'acheminer à pied d'œuvre,
- le stockage éventuel,
- l'évacuation de l'emballage,
- le nettoyage et la remise en état des lieux.

ARTICLE 3. POSE, MISE EN PLACE ET MISE EN ŒUVRE

La pose, la mise en place ou la mise en œuvre de matériel ou matériaux comprend toutes les sujétions de matériel, matériaux et main d'œuvre nécessaires à la parfaite finition des travaux et notamment :

- la préparation des supports,
- les fixations des ouvrages,
- les adaptations sur site,
- l'évacuation en décharges des conditionnements et autres matériaux non utilisables (gravats, etc.),
- la remise en état en accord avec le Maître d'Œuvre des ouvrages modifiés (ragréages, bouchage de réservations, etc.).

ARTICLE 4. MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DES TRANSPORTS

Les transports sont compris :

- dans les prix de fourniture de matériaux,
- dans les prix des travaux qui les nécessitent.

Les prix tiennent compte du chargement, de la prise en charge, du transport proprement dit du lieu de fabrication, de production ou du lieu de stockage éventuel au chantier, quels que soient la distance et les itinéraires empruntés, du déchargement et du rangement éventuel.

ARTICLE 5. DÉFINITION DU FORFAIT

Lorsque le mot forfait est employé dans le présent bordereau, il désigne l'ensemble des prestations destinées à assurer une fonction et comprend au minimum :

- la fourniture,
- la recette en usine,
- le transport,
- le stockage,
- l'installation,
- les raccordements,
- la mise en service,
- la recette sur site,
- la garantie.

ARTICLE 6. ÉQUIPEMENTS, MONTAGE, ET POSE

Les prix d'équipements, de montage et de pose comprennent notamment :

- la reprise du matériel et des équipements,
- les échafaudages éventuels,
- l'enlèvement et l'évacuation des emballages,
- l'amenée à pied d'œuvre, l'équipement, le montage proprement dit, la pose et la mise en place,
- les raccordements,
- les frais d'essais.

Le présent cadre du bordereau des prix énumère les prix portant sur :

Table des matières

INSTALLATIONS DE CHANTIER.....	8
INSTALLATIONS DE CHANTIER	8
SIGNALISATION DE CHANTIER	9
IMPLANTATION, PIQUETAGE, ETUDES D'EXÉCUTION ET D.O.E.	10
CONSTAT D'HUISSIER.....	10
ESSAIS ET CONTRÔLES.....	11
TRAVAUX PONCTUELS DE LOCALISATION DE RÉSEAUX ENTERRÉS	11
TRAVAUX PREPARATOIRES ET TERRASSEMENTS.....	12
DÉCAPAGE DE TERRE VÉGÉTALE SUR 20 CM ET STOCKAGE SUR SITE	12
RABOTAGE DE VOIRIE ET DÉCROUTAGES DES TROTTOIRS	12
DÉPOSE DE PAVÉS ET STOCKAGE EN VUE DE LEUR REPOSE.....	13
DÉPOSE DE BORDURES ET CANIVEAUX TOUS TYPES.....	13
DÉPOSE SOIGNÉE DU MOBILIER URBAIN TOUS TYPES	14
DÉMOLITION TROTTOIRS ET VOIRIES TOUS TYPES (STRUCTURE) YC ÉVACUATION DES EXCÉDENTS	14
TERRASSEMENT EN DÉBLAIS/REMBLAIS DU FOND DE FORME	15
<i>Terrassement en déblais/remblais du fond de forme pour la réalisation chemin piéton et trottoirs</i>	<i>15</i>
<i>Terrassement en déblais/remblais du fond de forme pour nivellements des espaces verts</i>	<i>15</i>
CHAUSSÉE, TROTTOIR ET CHEMINEMENT PIETONS.....	16
GÉOTEXTILE ANTI-CONTAMINANT	16
FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE GRAVE.....	16
<i>GNT 0/31.5 sur 20 cm d'épaisseur</i>	<i>16</i>
<i>GNT 0/31.5 sur 10 cm d'épaisseur</i>	<i>16</i>
<i>GNT 0/63 sur 20 cm d'épaisseur</i>	<i>16</i>
FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'EB6 SUR 4 CM D'ÉPAISSEUR (NOIR).....	17
SABLE STABILISÉ SUR 12 CM YC VOLIGE BOIS	17
REPOSE DE PAVES	18
FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'EB10 SUR 6 CM D'ÉPAISSEUR (NOIR).....	18
BORDURES ET CANIVEAUX.....	19
FOURNITURE ET POSE DE BORDURES	19
<i>Bordure de type T2 béton</i>	<i>19</i>
<i>Bordure en pierre naturelle identique à l'existant</i>	<i>19</i>
ASSAINISSEMENT EP ET EU	20
FOURNITURE ET POSE DE CANALISATION YC TRANCHÉE ET RACCORDEMENT.....	20
<i>Ø200 - PVC.....</i>	<i>20</i>
<i>Ø150 - fonte</i>	<i>20</i>
FOURNITURE ET POSE D'UNE GRILLE 60x60 AVEC DÉCANTATION	21
RÉALISATION PUIS D'INFILTRATION DE 5 M DE PROFONDEUR.....	21
FOURNITURE ET POSE DE BOITE DE BRANCHEMENT EN BÉTON ÉTANCHE - TAMPON FONTE C250	22
RACCORDEMENT SUR REGARD DE VISITE EXISTANT PAR CAROTTAGE	22
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	23
EFFACEMENT DE MARQUAGE EXISTANT PAR HYDROGOMMAGE	23
MARQUAGE THERMOPLASTIQUE HOMOLOGUÉ ROUTIER.....	23
<i>Passages piétons.....</i>	<i>23</i>
FOURNITURE ET POSE D'UN PANNEAU OBLIGATION PIÉTONS DE TRAVERSER	23
RÉSEAUX DIVERS.....	24
DÉPLACEMENT DE CANDÉLABRES EXISTANTS.....	24
FOURNITURE ET POSE D'UN CANDÉLABRE EN LIEU ET PLACE D'UN EXISTANT	24
TRANCHÉE COMMUNE AEP ET ÉLECTRICITÉ	25

FOURNITURE ET POSE DE CANALISATION PEHD DN25 EN TRANCHÉE OUVERTE YC L'ENSEMBLE DES RACCORDEMENTS	25
RACCORDEMENT CANALISATION PEHD SUR BORNE FORAINE EXISTANTE	25
REMPLACEMENT DE L'ENVELOPPE DE L'ARMOIRE ÉLECTRIQUE	25
FOURNITURE ET POSE D'UNE BORNE TOTEM 4 PRISES 32A ET 2 PRISES 16A + 1 RACCORDS D'EAU YC FOURREAU + CÂBLE ET RACCORDEMENT SUR L'ARMOIRE EXISTANTE ET LA BORNE	26
DIVERS	27
FOURNITURE ET POSE DE DALLES PODOTACTILES EN BÉTON	27
FOURNITURE ET POSE DE POTELET PMR.....	27
FOURNITURE ET POSE DE CLÔTURE DE TYPE GANIVELLE DE 1 M DE HAUT YC PIQUETS BOIS.....	27
FOURNITURE ET POSE DE BARRIÈRE PIVOTANTE RONDINS	28
FOURNITURE ET POSE DE POTEAU BOIS 1 M DE HAUT	28
FOURNITURE ET POSE DE CORBEILLE AVEC TRI	28
FOURNITURE ET POSE DE BANC EN BOIS	28

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
---------	------------------------------

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
A	INSTALLATIONS DE CHANTIER
A.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER Ce prix rémunère forfaitairement les installations de chantier et notamment les baraquements, suivant la réglementation et les exigences éventuelles du CSPS, il comprend : • l'installation de la zone d'installation de chantier ; • la protection éventuelle des zones de stockage ; • la création des pistes ou voies de circulation piétonne ; • l'amenée des fluides ; • la location et mise en place des baraquements de chantier ; • la location et mise en place des sanitaires ; • le maintien des voies d'accès propres afin d'assurer la propreté des voies publiques pendant la durée du chantier, conformément au C.C.T.P. ; • l'entretien de l'ensemble de la zone ; • le repli des installations de chantier ; • la remise en état des lieux. Le forfait :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
A.2	SIGNALISATION DE CHANTIER Ce prix rémunère forfaitairement l'installation et le repliement de la signalisation temporaire de chantier nécessaire pour assurer la protection du chantier et mis en place conformément aux manuels du Chef de chantier édités par le SETRA. Il comprend notamment : • l'établissement des plans définissant la signalisation temporaire de chantier à mettre en œuvre aux différents stades d'avancement des travaux, ces plans étant soumis au visa du Maître d'œuvre, • la fourniture, l'amenée et la mise en place de l'ensemble des dispositifs de signalisation temporaire, • l'exploitation, la surveillance, la maintenance et le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit de l'ensemble des dispositifs de signalisation temporaire, • les déplacements et mises en place successives destinés à faire évoluer les dispositifs de signalisation temporaire pour les adapter tant au phasage général qu'au phasage ponctuel, • le stockage sur le chantier du matériel consommable (batterie, ampoule...) nécessaire au remplacement du matériel défaillant, • le remplacement du matériel en cas de détérioration ou de vol, • le repliement de l'ensemble des équipements en fin de travaux, • l'occultation et la désoccultation des panneaux de police et de direction existants, si nécessaire. Il tient compte de la dépréciation du matériel fourni et mis à disposition sur le chantier. Le forfait :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
A.3	IMPLANTATION, PIQUETAGE, ETUDES D'EXECUTION ET D.O.E. Ce prix rémunère, forfaitairement, les frais d'études nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux conformément aux stipulations du CCTP. Il comprend notamment : • la réalisation des DICT, • la mise au point du planning d'exécution (phasage détaillé) et sa mise à jour, • l'étude du balisage de protection du chantier, • les plans des itinéraires d'approvisionnement du chantier, • l'établissement des plans divers nécessaires à la réalisation des travaux, • la fourniture des fiches techniques, notes de calcul, • la réalisation d'un relevé géomètre avant travaux, • l'implantation sur site par un géomètre, • l'intégralité des documents d'exécution afférents au projet (plans, notes de calculs, fiches matériaux, fiches produits, modifications de projet...). • le géoréférencement des canalisations détectées lors des investigations complémentaires, permettra une localisation des réseaux en classe de précision A. Les relevés devront être produits en autant d'exemplaires que de gestionnaires de réseaux répertoriés avec une copie pour l'auteur du projet. • la fourniture des plans de récolement par l'entreprise et en 5 exemplaires, ainsi qu'un support informatique (Version AutoCAD - DWG) remis au maître d'œuvre au plus tard 8 jours avant la réception. Ils devront comporter ces renseignements : - Cotation précise du tracé en plan par rapport à des repères fixes et immuables, en profondeurs, par rapport au niveau définitif du sol, - La date d'exécution et le nom de l'entrepreneur, - Le positionnant des ouvrages existants, les points singuliers seront complétés par des vues en profil. Le forfait :
A.4	CONSTAT D'HUISSIER Ce prix rémunère au forfait, la réalisation d'un constat d'huissier au préalable du démarrage des travaux. Il comprend un rapport photographique des façades, des seuils, des marches, murs de clôture, panneaux de signalisation et ouvrages particuliers, état des revêtements ainsi que des maisons et éventuellement des commerces. Le rapport sera remis en deux exemplaires : un pour le Maître d'Oeuvre et 1 pour le Maître d'Ouvrage + 1 rapport vidéo. Le forfait :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
A.5	ESSAIS ET CONTROLES Ce prix rémunère au forfait, l'ensemble des essais et contrôles prévus au CCTP. ESSAIS DE COMPACTITE DE TRANCHEE. Ces essais ont pour objectif de vérifier : - Épaisseur de couches compactées - Les zones présentant un défaut de compactage. Ces prestations comportent trois phases : - Préparation du contrôle - Réalisation du contrôle de compacité - Élaboration du rapport La fréquence des contrôles sera la suivante : 1 essai tous les 5 m A chaque traversée de voie (ou aux endroits choisis par le Maître d'Œuvre) Les essais seront réalisés jusqu'à 40 centimètres au-dessus du lit de pose (sauf refus à l'enfoncement). La zone d'implantation des points de contrôle est définie par le Maître d'Œuvre en présence d'un responsable de l'entreprise. L'axe de la fouille sera matérialisé par l'entreprise de terrassement. Seule une visite sur site et une connaissance parfaite de l'importance de la zone à traiter permettront de définir un nombre de vérifications souhaitées. Ces essais devront être réalisés par un laboratoire indépendant préalablement agréé par le Maître d'Œuvre. Le forfait :
A.6	TRAVAUX PONCTUELS DE LOCALISATION DE RESEAUX ENTERRES Ce prix rémunère au forfait, les travaux ponctuels de localisation de réseaux enterrés qui seront réalisés par des techniques de terrassement mécaniques et manuelles, ils seront conformes au guide technique prévu à l'article R. 554-29 du Code de l'Environnement. Ce prix comprend notamment : • la préparation chantier avec DICT, arrêté de voirie et structure logistique, • le terrassement mécanique, • le terrassement manuel autour des réseaux avec précaution, • la remise du rapport papier et fichier informatique avec plan d'implantation de classe A, • l'évacuation des déblais en décharge agréée, • le remblaiement de la tranchée. Le forfait :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
B	TRAVAUX PREPARATOIRES ET TERRASSEMENTS
B.1	DECAPAGE DE TERRE VEGETALE SUR 20 CM ET STOCKAGE SUR SITE Ce prix rémunère, au mètre carré, le décapage de terre végétale sur une épaisseur moyenne de 0.20m dans les conditions décrites au CCTP. Il comprend notamment : • le déplacement du matériel de terrassement, • les terrassements nécessaires de la terre végétale, • le chargement, le transport et la mise en dépôt sur site de la terre, • le nettoyage des abords et le repliement du matériel de nivellement et de compactage, • l'évacuation en décharge appropriée des terres impropres et non réutilisées • toutes sujétions. Le mètre carré :
B.2	RABOTAGE DE VOIRIE ET DECROUTAGES DES TROTTOIRS Ce prix rémunère au mètre carré toutes les sujétions nécessaires au rabotage des enrobés sur une épaisseur de 5 cm minimum sur la voirie et sur une épaisseur de 4 cm minimum sur les trottoirs, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • l'amenée et le repliement du matériel, • l'exécution du rabotage proprement dit, manuel ou mécanique, • le balayage mécanique de la chaussée, • le chargement, le transport et l'évacuation à la décharge des produits de rabotage aux frais de l'entrepreneur, • le repliement de l'atelier de rabotage, • toutes sujétions. Le mètre carré :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
B.3	DEPOSE DE PAVES ET STOCKAGE EN VUE DE LEUR REPOSE Ce prix rémunère, au mètre carré, la dépose soignée de pavés ainsi que le stockage des pièces en très bon état en vue de leur réutilisation ultérieure, conformément aux prescriptions du CCTP. Cette prestation comprend : • la dépose soignée des pavés; • l'extraction et le chargement des gravats et des produits de démolition, • le transport quelle que soit la distance, • les frais de chargement et transport et d'évacuation en décharge agréée des matériaux ne pouvant être recyclés, • toutes sujétions. Le mètre carré :
B.4	DEPOSE DE BORDURES ET CANIVEAUX TOUS TYPES Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la dépose des bordures et caniveaux (quelles que soient leurs natures) non conservés par le projet. Ce prix comprend notamment : • la démolition du solin béton, • la dépose soignée des bordures et caniveaux tous types, • la récupération des éléments, • le chargement, le transport et la mise en stock au dépôt de la Ville de l'ensemble des éléments en vue de leur réemploi éventuel, • le chargement et l'évacuation des produits de démolition à la décharge, frais de décharge compris, • le comblement des excavations, • toutes contraintes dues en particulier à la circulation. Le mètre linéaire :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
B.5	DEPOSE SOIGNEE DU MOBILIER URBAIN TOUS TYPES Ce prix rémunère, au forfait, la dépose soignée de l'ensemble des mobiliers existants tous types non conservés dans les aménagements définitifs, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • le démontage et la dépose de l'ensemble du mobilier, • l'évacuation en décharge des éléments non récupérés par le Maître d'Ouvrage, • la démolition des massifs d'ancrage et l'évacuation des gravats en décharge, droits de décharge compris, • le comblement des trous au moyen de sable et de la grave naturelle compacté, • toutes sujétions concernant les véhicules, le matériel et la main d'œuvre qui sont nécessaires à ce type de travaux. Le forfait :
B.6	DEMOLITION TROTTOIRS ET VOIRIES TOUS TYPES (STRUCTURE) YC EVACUATION DES EXCEDENTS Ce prix rémunère, au mètre carré, les démolitions des voirie et trottoirs (structure) yc évacuation des gravats en décharges appropriées dans les conditions décrites au CCTP. Il comprend notamment : • les piquetages, • le déplacement et le repliement du matériel de terrassement, compactage, • les démolitions des structures et terrassements proprement dits en terrain de toute nature pour mise à niveau fond de forme, • le chargement, le transport et l'évacuation des déblais non réutilisables à la décharge aux frais de l'entrepreneur, • le nivellement et son compactage, • le nettoyage des abords et le repliement du matériel, • toutes sujétions. Le mètre carré :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
B.7	TERRASSEMENT EN DEBLAIS/REMBLAIS DU FOND DE FORME Ces prix rémunèrent, au mètre carré, le terrassement déblais/remblais, réglage de fond de forme y compris le modelage des espaces verts, dans les conditions décrites au CCTP. Ils comprennent notamment : • les piquetages, • le déplacement et le repliement du matériel de terrassement, compactage, • les démolitions (chemin existants) et terrassements proprement dits en terrain de toute nature pour mise à niveau fond de forme, • le chargement, le transport et l'évacuation des déblais non réutilisables à la décharge aux frais de l'entrepreneur, • le modelage des espaces verts et de l'espace guinguette, • le nivellement et son compactage, • le nettoyage des abords et le repliement du matériel, • la réalisation de purges si nécessaire, • toutes sujétions.
B.7.1	<u>Terrassement en déblais/remblais du fond de forme pour la réalisation chemin piéton et trottoirs</u> Le mètre carré :
B.7.2	<u>Terrassement en déblais/remblais du fond de forme pour nivellements des espaces verts</u> Le mètre carré :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
C	CHAUSSEE, TROTTOIR ET CHEMINEMENT PIETONS
C.1	GEOTEXTILE ANTI-CONTAMINANT Ce prix rémunère au mètre carré, la mise en place d'un géotextile non tissé, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend : la fourniture et la mise en place du géotextile, les découpes et coutures nécessaires et toutes sujétions de recouvrement des joints. Le mètre carré :
C.2	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE GRAVE Ces prix rémunèrent au mètre carré, en place la fourniture et la mise en œuvre de grave non traitée 0/31,5 ou 63 dans les conditions décrites au Cahier des Clauses Techniques Particulières. Ils comprennent notamment : • la fourniture et le transport à pied d'œuvre du matériau, • le déchargement, • la mise en œuvre mécanique et manuelle du matériau y compris l'arrosage éventuel, • le réglage et le compactage du matériau, • la mise en stock et la reprise éventuelle du matériau, • la fourniture et mise en œuvre d'enduit de cure, • la remise en état et le nettoyage des voies empruntées pour l'acheminement du matériau sur la zone de travaux, • toutes sujétions.
C.2.1	<u>GNT 0/31.5 sur 20 cm d'épaisseur</u> Le mètre carré :
C.2.2	<u>GNT 0/31.5 sur 10 cm d'épaisseur</u> Le mètre carré :
C.2.3	<u>GNT 0/63 sur 20 cm d'épaisseur</u> Le mètre carré :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
C.3	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'EB6 SUR 4 CM D'ÉPAISSEUR (NOIR) Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et mise en œuvre d'un béton bitumineux 0/6 conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • l'exécution de couche d'accrochage à l'émulsion de bitume, y compris la fourniture à pied d'œuvre du liant, le nettoyage du support et la mise en œuvre, • une couche de finition en béton bitumineux 0/6, épaisseur 0,04 m, • les frais d'études de laboratoire, • les frais de contrôle et d'agrément par le laboratoire désigné au marché, • l'amenée et le repliement du matériel de transport et de mise en œuvre, • la fourniture, le chargement et le déchargement à pied d'œuvre des matériaux, • la pesée des camions de transport, • les sujétions d'exécution découlant des conditions de surfacage fixées au marché, • la réalisation des joints de reprise, • la mise en œuvre manuelle, • les sujétions de finitions à la main, les raccordements sur les trottoirs existants, • les sujétions liées à la présence éventuelle d'ouvrages concessionnaires (tampons, bouches,...), • le réglage et le compactage, • les contrôles de laboratoire réalisés par l'entreprise, • les sujétions dues au phasage des travaux, • les sujétions dues aux contrôles effectués par le Maître d'œuvre. Le mètre carré :
C.4	SABLE STABILISE SUR 12 CM YC VOLIGE BOIS Ce prix rémunère au mètre carré toutes les sujétions nécessaires pour la mise en œuvre de stabilisé sur 12 cm d'épaisseur dosé à 7 % de liant tel que défini au CCTP. Cela comprend : • le contrôle préalable du fond de forme ou de la couche de fondation, • le chargement, le transport et la fourniture à pied d'œuvre du stabilisé en provenance d'une carrière agréée par le Maître d'Œuvre, • les frais de pesée, • la réception et le contrôle des matériaux à leur arrivée sur le chantier, • la fourniture et pose de voliges en bois pour la réalisation d'un coffrage perdu, • le répandage, le réglage et le compactage des matériaux, toutes sujétions d'exécution. Ce prix s'applique au mètre carré à la fourniture et la mise en œuvre suivant l'épaisseur prescrite après réglage de stabilisé utilisé pour la finition des surfaces à traiter. Le mètre carré :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
C.5	REPOSE DE PAVES Ce prix rémunère au mètre carré toutes les sujétions nécessaires pour la repose de pavés existants telle que définie au CCTP. Le mètre carré :
C.6	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'EB10 SUR 6 CM D'ÉPAISSEUR (NOIR) Ce prix rémunère, au mètre carré, l'exécution d'une couche de roulement pour la voirie de type EB10 sur 6 cm d'épaisseur conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • l'exécution de couche d'accrochage à l'émulsion de bitume, y compris la fourniture à pied d'œuvre du liant, le nettoyage du support et la mise en œuvre, • une couche de finition en béton bitumineux 0/10, épaisseur 0,06 m, • les frais d'études de laboratoire, • les frais de contrôles et d'agréments par le laboratoire désigné au marché, • l'amenée et le repliement du matériel de transport et de mise en œuvre, • la fourniture, le chargement et le déchargement à pied d'œuvre des matériaux, • la pesée des camions de transport, • les sujétions d'exécution découlant des conditions de surfacage fixées au marché, • la réalisation des joints de reprise, • la mise en œuvre au finisseur, • les sujétions de finition à la main, les raccordements sur les chaussées existantes, ou sur les chaussées en pavés, • les sujétions liées à la présence éventuelle d'ouvrages concessionnaires (tampons, bouches, etc.), • le réglage et le compactage, • les contrôles de laboratoire réalisés par l'entreprise, • les sujétions dues au travail sous circulation, • les sujétions dues au phasage des travaux, • les sujétions dues aux contrôles effectués par le Maître d'œuvre. Les surfaces prises en compte pour la rémunération comprennent les surlargeurs éventuelles. Ces surfaces sont mesurées en partie supérieure de la voie et correspondent à la surface de la couche de surface. Le mètre carré :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
D	BORDURES ET CANIVEAUX
D.1	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES Ces prix rémunèrent au mètre linéaire, toutes les sujétions nécessaires à la fourniture et à la pose de bordures tels que définis au CCTP. Ils comprennent notamment : • la fourniture des résultats d'essais de contrôle de fabrication, • la fourniture d'éléments droits ou courbes, • le chargement, • le transport, • le déchargement à pied d'œuvre des produits, • le stockage et la reprise éventuelle dans l'emprise du chantier, • la fourniture, le transport et la mise en œuvre de grave non traitée en réglage de forme sur 0,10 m sous bordure ou caniveau, • la fourniture, le transport et la mise en œuvre de béton B 20 (F 0/20 - 250 CPJ 45) pour fondation et calage (ép. 0,15cm minimum) - patin béton sur toute la longueur de la bordure ou caniveau. • la pose, le calage, l'alignement et le jointoiement, • l'épaulement de la bordure, • les découpes éventuelles. Ils s'appliquent au mètre, la longueur à prendre en compte est la longueur totale des éléments posés sans déduction des joints et sans plus-value pour les parties courbes, en biseaux, ou surbaissées.
D.1.1	<u>Bordure de type T2 béton</u> Le mètre linéaire :
D.1.2	<u>Bordure en pierre naturelle identique à l'existant</u> Le mètre linéaire :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
E	ASSAINISSEMENT EP ET EU
E.1	FOURNITURE ET POSE DE CANALISATION YC TRANCHEE ET RACCORDEMENT Ces prix rémunèrent au mètre linéaire, l'ouverture et la fermeture de tranchée et la fourniture et pose en tranchée ouverte de canalisation PVC CR-SN8 et fonte conformément aux prescriptions du CCTP. Ces prix comprennent notamment : • Exécution des fouilles en tranchées et en trous à la profondeur nécessaire, y compris tous étalements, blindages, épaissements, démolitions d'ouvrages, • La préparation sol, • La correction et le réglage du fond de fouille, • L'enlèvement et le transport aux décharges des déblais excédentaires, • La fourniture et la confection d'un lit de pose en gravillon jusqu'à 15 cm au-dessus de la génératrice supérieure du tuyau, • La fourniture et pose de la canalisation • Le remblaiement et le compactage des remblais de tranchée constitués par de la grave calcaire non traitée 0/31,5 • L'étalement et le blindage de la tranchée, • Le mouvement éventuel des étais au cours de la pose de la canalisation, • Le pompage nécessaire en cas de présence d'eau • La confection des joints y compris les fournitures, • Le raccordement sur canalisations existantes, • Toutes sujétions de fourniture et pose de pièces de raccords éventuels • L'inspection télévisée de réception. Ces prix s'appliquent au mètre linéaire de canalisation posée. Conformément aux prescriptions du CCTP.
E.1.1	<u>Ø200 - PVC</u> Le mètre linéaire :
E.1.2	<u>Ø150 - fonte</u> Le mètre linéaire :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
E.2	FOURNITURE ET POSE D'UNE GRILLE 60X60 AVEC DECANTATION Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose d'un regard béton avec grille 60x60 intérieur avec décantation, y compris le tampon fonte, conformément aux prescriptions du CCTP. Ce prix comprend notamment : * les terrassements, * la fourniture et la pose des éléments préfabriqués, * la fourniture et la pose de pièces spéciales de raccordement, * la fourniture et la pose du dispositif de fermeture de type grille en fonte articulée * le scellement de l'ouvrage, * le raccordement du drain * le pompage en cas de présence d'eau * le remblaiement autour du regard en GNT 0/31.5 * le compactage du remblai autour de l'ouvrage, * toutes sujétions L'unité :
E.3	REALISATION PUIS D'INFILTRATION DE 5 M DE PROFONDEUR Ce prix rémunère la réalisation complète d'un puits d'infiltration de 5 m de haut en éléments préfabriqués, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend : • Les terrassements et remblaiement y compris les raccordements des canalisations. • La fourniture et pose de buses non perforées et perforés • La fourniture et pose du dispositif de fermeture avec trappe en fonte verrouillable de diamètre 1000 • La fourniture et pose de graviers ou cailloux en calibre 40/80 • Le remblaiement autour de l'ouvrage • Toutes sujétions L'unité :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
E.4	FOURNITURE ET POSE DE BOITE DE BRANCHEMENT EN BETON ETANCHE - TAMPON FONTE C250 Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de boite de branchement avec tampon fonte articulé telle que définie au CCTP. Il comprend notamment : * Les terrassements * L'évacuation à une décharge agréée des déblais issus des terrassements * La pose des éléments préfabriqués * Les pièces de raccordement et les joints prélubrifiés entre les éléments * La fourniture, le transport et la mise en œuvre y compris le compactage soigné de remblai autour de l'ouvrage * La fourniture et la mise en place de l'ensemble de la boite de branchement - le dispositif de fermeture en fonte articulé étanche, - La cunette à joints souples intégrés - les éléments à joints élastomère * Les raccords * Les blindages éventuels * Toutes sujétions L'unité :
E.5	RACCORDEMENT SUR REGARD DE VISITE EXISTANT PAR CAROTTAGE Ce prix rémunère, à l'unité, le raccordement de branchement sur regard de visite par carottage tel que défini au CCTP. L'unité :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
F	SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE
F.1	EFFACEMENT DE MARQUAGE EXISTANT PAR HYDROGOMMAGE Ce prix rémunère au mètre carré l'effacement de marquage existant sur voirie par la technique d'hydrogommage, conformément aux prescriptions du CCTP. Le mètre carré :
F.2	MARQUAGE THERMOPLASTIQUE HOMOLOGUE ROUTIER Ces prix rémunèrent au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre de résine pour la confection de marquage au sol conformément aux prescriptions du CCTP. Ils comprennent notamment : • le nettoyage de la surface à marquer, • la fourniture et la préparation des produits de marquage, • la mise en œuvre conformément aux plans et toutes sujétions de réalisation (passages piéton), • la protection pendant le temps de séchage, • toutes sujétions.
F.2.1	<u>Passages piétons</u> Le mètre carré :
F.3	FOURNITURE ET POSE D'UN PANNEAU OBLIGATION PIETONS DE TRAVERSER Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et pose d'un panneau obligation piétons de traverser conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • les terrassements pour le massif en béton • La fourniture et la mise à pied d'œuvre du béton dosé à 200 Kg pour la réalisation des massifs • la fourniture et pose de poteau acier galvanisé • la fourniture et pose de panneau y compris les attaches et les fixations • toutes sujétions Les implantations des panneaux sont indiquées dans les plans joints au dossier L'unité :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
G	RESEAUX DIVERS
G.1	DEPLACEMENT DE CANDELABRES EXISTANTS Ce prix rémunère à l'unité, le déplacement de trois candélabres existants à quelques mètres de distance, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment: <u>Dépose :</u> - la dépose avec soin, le chargement et le transport au lieu désigné par le Maître d'Oeuvre, de l'ensemble des éléments en vue de sa réinstallation, - le démontage soigné des éléments, - le débranchement des appareils, - la démolition éventuelle des fondations y évacuation des matériaux, - le comblement des excavations en GNT y compris compactage, <u>-Prolongement de l'alimentation jusqu'à l'emplacement futur :</u> - exécution de fouille en terrain de toute nature, - fourniture et pose de fourreau, câbles, câblette et grillage avertisseur, - sablage et remblaiement de la fouille en GNT jusqu'au niveau du FDF, <u>- Repose :</u> - la reprise en stock des éléments et toutes sujétions, - la réalisation du massif y compris tiges d'ancrages et fixations et toutes sujétions sur le dimensionnement et du béton, - la mise en place du candélabre y compris raccordement et toutes sujétions comprises. L'unité :
G.2	FOURNITURE ET POSE D'UN CANDELABRE EN LIEU ET PLACE D'UN EXISTANT Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et pose d'un candélabre en lieu et place d'un existant conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment: - la dépose avec soin, le chargement et le transport au lieu désigné par le Maître d'Oeuvre, de l'ensemble des éléments en vue de sa réinstallation, - le démontage soigné des éléments, - le débranchement des appareils, - la démolition éventuelle des fondations y évacuation des matériaux, - le comblement des excavations en GNT y compris compactage, - la réalisation du massif y compris tiges d'ancrages et fixations et toutes sujétions sur le dimensionnement et du béton, - la mise en place d'un nouveau candélabre y compris raccordement et toutes sujétions comprises. Le forfait :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
G.3	TRANCHEE COMMUNE AEP ET ELECTRICITE Ce prix rémunère au mètre linéaire, l'ouverture et la fermeture de tranchée pour les réseaux électrique et AEP conformément aux prescriptions du CCTP. Ce prix comprend notamment : • Exécution des fouilles en tranchées à la profondeur nécessaire, y compris tous étalements, blindages, épaissements, démolitions d'ouvrages, • La préparation sol, • La correction et le réglage du fond de fouille, • L'enlèvement et le transport aux décharges des déblais excédentaires, • La fourniture et la confection d'un lit de pose en sablon jusqu'à 15 cm au-dessus de la génératrice supérieure du tuyau, • Le remblaiement et le compactage de la tranchée en matériaux du site • L'étalement et le blindage de la tranchée, • Le pompage nécessaire en cas de présence d'eau • Toutes sujétions de fourniture et pose de pièces de raccordements éventuels Le mètre linéaire :
G.4	FOURNITURE ET POSE DE CANALISATION PEHD DN25 EN TRANCHEE OUVERTE YC L'ENSEMBLE DES RACCORDEMENTS Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et pose en tranchée ouverte de canalisation PEHD DN25 conformément aux prescriptions du CCTP. Ce prix comprend notamment : • La fourniture et pose de la canalisation • Toutes sujétions de fourniture et pose de pièces de raccordements éventuels Le mètre linéaire :
G.5	RACCORDEMENT CANALISATION PEHD SUR BORNE FORAINE EXISTANTE Ce prix rémunère à l'unité, le raccordement d'une canalisation PEHD sur une borne foraine existante conformément aux prescriptions du CCTP. L'unité :
G.6	REMPLACEMENT DE L'ENVELOPPE DE L'ARMOIRE ELECTRIQUE Ce prix rémunère au forfait, le remplacement de l'enveloppe de l'armoire existante conformément aux prescriptions du CCTP. Le forfait :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
G.7	FOURNITURE ET POSE D'UNE BORNE TOTEM 4 PRISES 32A ET 2 PRISES 16A + 1 RACCORDS D'EAU YC FOURREAU + CABLE ET RACCORDEMENT SUR L'ARMOIRE EXISTANTE ET LA BORNE Ce prix rémunère à l'unité toutes sujétions pour la fourniture et pose de borne Totem : 4 prises 32A et 2 prises 16A + 1 raccord d'eau – fourreau – câble et raccordement sur l'armoire existante conformément aux prescriptions du CCTP L'unité :

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
H	DIVERS
H.1	FOURNITURE ET POSE DE DALLES PODOTACTILES EN BETON Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et pose de dalles podotactiles conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • Le terrassement, l'enlèvement des déblais, le dressement de l'encaissement et le compactage, • La réalisation de la fondation en béton dosé à 350 Kg/m3 sur 0.15 d'épaisseur y compris épaulement, • La fourniture et la pose des dalles podotactiles selon conditions définies au CCTP, • L'approche et le garnissage des joints au mortier de ciment blanc, • Toutes sujétions. Le mètre linéaire :
H.2	FOURNITURE ET POSE DE POTELET PMR Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de potelet PMR au niveau des passages piétons, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend : - le terrassement, - le massif de fondation en béton, - la fourniture et la pose des éléments, - le remblaiement autour du potelet, - les scellements, - toutes sujétions. L'unité :
H.3	FOURNITURE ET POSE DE CLOTURE DE TYPE GANIVELLE DE 1 M DE HAUT YC PIQUETS BOIS Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose clôture de type ganivelle de 1 m de haut yc piquets bois conformément aux prescriptions du CCTP. Ils comprennent : - le terrassement, - le massif de fondation en béton, - la fourniture et la pose des piquets 1.5 m - le remblaiement autour du piquet, - la fourniture et pose de clôture type ganivelle de hauteur 1m - les scellements, - toutes sujétions. Le mètre linéaire:

N° PRIX	DESIGNATION DU PRIX ET UNITE
H.4	FOURNITURE ET POSE DE BARRIERE PIVOTANTE RONDINS Ces prix rémunèrent à l'unité, la fourniture et la pose d'une barrière pivotant rondins conformément aux prescriptions du CCTP. Ils comprennent : • les fouilles et le terrassement, • la réalisation du massif en béton, • la fourniture et la pose d'une barrière compris systèmes de fixation, • le remblaiement de la fouille. L'unité :
H.5	FOURNITURE ET POSE DE POTEAU BOIS 1 M DE HAUT Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de poteau bois 1 m de haut hors sol conformément aux prescriptions du CCTP. Les travaux comprennent : • Les terrassements nécessaires, • La confection du massif de scellement dimension 40x40, profondeur minimum 0.50 m, • La fourniture et pose du poteau bois L'unité :
H.6	FOURNITURE ET POSE DE CORBEILLE AVEC TRI Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de corbeilles conformément aux prescriptions du CCTP. Les travaux comprennent : • Les terrassements nécessaires, • La confection du massif de scellement dimension 40x40, profondeur minimum 0.50 m, • La fourniture, pose et fixation de la corbeille. L'unité :
H.7	FOURNITURE ET POSE DE BANC EN BOIS Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de banc conformément aux prescriptions du CCTP. Les travaux comprennent : • Les terrassements nécessaires, • La confection du massif de scellement dimension 40x40, profondeur minimum 0.50 m, • La fourniture, pose et fixation du banc. L'unité :